

Rencontre CAA Protection de la Montagne (29 juin 2001 – Valtellina)

1. Compte rendu annuel des activités - événement dans les clubs :

CAI :

- Préparation d'une convention de coopération avec le Ministère de l'Environnement ;
- Convention signée avec l'Agence Nationale pour la Protection de la Nature et en collaboration avec la commission refuge du CAI (projets : label qualité pour les refuges alpins & campagne de sensibilisation et d'éducation à l'environnement en montagne) ;
- création d'une rubrique environnement dans la revue du CAI ;
- mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) avec pour thème : « l'innovation technologique dans la gestion des sentiers, refuges et du territoire montagnard ».

PZS :

- Programmes de formation à la sauvegarde du milieu alpin ;
- Coopération avec Cibra Slovénie pour la mise en place d'un programme PHARE ;
- Programme national pour la protection de l'environnement, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement.

AVS :

- nombreux projets mis en place avec la Région Alto Adige – département environnement
 - randonnée sans voitures ;
 - écolabel pour les refuges ;
 - Information et éducation à l'environnement dans les refuges.

DAV : élaboration d'un bilan annuel consultable au CAF

- Adoption d'une résolution contre l'extension des domaines skiables ;
- Travail actif sur la cohabitation escalade / milieu naturel sur l'ensemble du territoire national ;
- Formation des cadres fédéraux : mise en place d'un programme de formation complet ;
- Travail actif avec le gouvernement sur le dossier Natura 2000 et la Directive Habitat.

LAV :

- Entretien des chemins et sentiers ;
- Equipement des 2 refuges avec des technologies propres ;
- Travail sur la préparation de l'année 2002.

SAC - CAS :

- Mise en place d'un groupe de travail « liberté d'accès et protection de la montagne » ;
- Elaboration d'un code de bonne conduite pour les sorties hivernales et étude de la pratique du Canyon ;
- Programme de formation des cadres et réalisation d'un module « protection de la montagne pour la formation des guides de hautes montagnes ».

2. Motion sur l'agrandissement – l'extension des domaines skiables

Il existe un certain désaccord sur un point du document en particulier. S'il est trop contraignant, ce document ne trouvera jamais l'accord de l'ensemble des clubs du CAA. La version du texte repris par P. Haflacher (doc. joint) sera présenté à la signature des Présidents du CAA. Mettre à l'ordre du jour du CD de septembre.

3. Déclaration d'objectifs

Motion adoptée par le CAF, le CAI, l'AVS, le PZS et le LAV.

- Le DAV pense que ce document ne pourra pas être entériné par le CAA en l'état, car certaines résolutions sont trop floues et imprécises, probablement pour des raisons de traduction
- Le Comité directeur du SAC ne s'est pas exprimé en faveur de ce texte, pour des raisons similaires à celles du DAV (**point 4** : dans la signalétique, prendre également en compte la sécurité ; **point 5** : formulation trop stricte pour ce qui concerne les voies historiques ; **point 7** : beaucoup trop radical ; **point 10** : trop radical dans la traduction allemande)

→ Stefan Witty proposera une version améliorée de ce document à son Président (DAV) pour l'AG du CAA de septembre 2001 à Vaduz.

4. Secrétariat permanent du CAA

La plupart des représentants à l'environnement des clubs du CAA rassemblés sont favorables à la mise en place d'un secrétariat permanent. Le président de la CNPM considère qu'en l'absence de statuts, cette structure risque d'être prématurée.

→ Il sera demandé aux présidents une étude de faisabilité et de coût de mise en place d'une telle structure.

5. 2002 année internationale des montagnes

Pour la majeure partie des clubs, les actions courantes seront organisées, tintées de la touche « 2002 année des montagnes ». Chaque club propose une liste d'actions et d'activités.

- Le PZS travaillera avec le Parlement slovène à la préparation de deux nouveaux textes de lois : l'un sur les chemins de montagne, l'autre sur la haute montagne.

- Le CAI propose un jeu par lequel le refuge deviendrait un instrument d'éducation à l'environnement. (proposition d'un questionnaire).

→ Les membres présents retiennent l'idée du CAI comme intéressante. S. Witty retravaille le document et le proposera aux présidents du CAA comme projet commun au CAA pour 2002.

- Le CAF présente la proposition de G. Elzière, d'organiser un colloque journées Européennes de la Montagne à Strasbourg.

6. Patrimoine mondial de l'humanité – UNESCO

Proposition de présenter le Mont Blanc, au Patrimoine de l'humanité de l'UNESCO. Le CAA déclarerait son soutien au CIAPM, qui lui même, fort de ce soutien adresserait un courrier aux gouvernements des trois pays concernés. L'année 2002 pourrait être une opportunité à saisir. Le CAA, le CIAPM et ses nombreux partenaires, pourraient profiter de la chance que représente 2002, pour lancer cette action hautement symbolique. L'UIAA suivrait et soutiendrait certainement la démarche. Le CAA pourrait ainsi se faire connaître du grand public et avoir la reconnaissance de ses adhérents.

7. Ecolabel pour les refuges

A l'issue de la rencontre des représentants refuges du CAA, un avis, qui est résumé dans le document final de la rencontre a été émis. (voir ci-après), ainsi que la proposition de la mise en place de 4 groupes de travail pour avancer dans sur ce dossier (Cf. compte-rendu de la rencontre au refuge Graffer – 22-24 juin 2001). Les membres de la protection de la montagne du CAA soutiennent le projet et sont favorables à la poursuite des études de faisabilité et du développement des contacts avec la DG Environnement.

8. Réseau de villages de montagnes

Peu d'éléments nouveaux par rapport à ce projet piloté par l'Oeav. La liste d'élaboration des critères est en cours, l'absence du délégué autrichien a rendu les débats impossibles.

9. Nœud alpin dans le cadre du European Mountain Forum :

Le CAA, CIPRA International et l'Internationale des Amis de la Nature, avaient entamé des négociations pour mettre en place un projet Interreg 3B. Ce dernier a pris du retard, du fait de certaines réticences dues à un manque d'information de la part de certains clubs alpins. Des rencontres entre les partenaires potentiels ont eu lieu en avril et en juillet 2001. Les conclusions seront présentées aux présidents du CAA en septembre 2001 à Vaduz.

Cc : le Président du CAA, le Bureau du CAF et la CNPM.